BEAUNE

Beaune, le 27 mars 2023

Monsieur le Maire

23 rue de la Mairie
21200 BOUZE-LES-BEAUNE

CC/KF/23-0210
Affaire suivie par Camille CUISINIER
☎ 03.80.24.57.21

Monsieur le Maire, Cher Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Bouze-lès-Beaune, vous avez bien voulu m'informer que le Conseil Municipal de votre commune a arrêté en date du 31 janvier 2023 le projet de révision du PLU.

A la suite de l'étude de l'ensemble du dossier par les services compétents, je tiens à vous faire part de l'avis favorable de la commune de Beaune qui n'émettra aucune prescription concernant ce projet de règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain SUGUENOT

Maire de Beaune
Président de l'Agglomération

Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains

Adresse postale : MAIRIE DE BEAUNE - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES URBAINS
BP 30191 - F 21205 BEAUNE CEDEX - Adresse : 4 rue du Moulin Perpreuil - TÉL. +33 (0)3 80 24 57 21
Courriel : amenagement.urbain@mairie-beaune.fr - Site internet : www.beaune.fr